

Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane

24^{ème} ÉDITION

Les 08, 09 et 10 mars 2024

En partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane, le Comité du Tourisme de la Guyane organise la **24^e édition du Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane**.

Ce salon est le **rendez-vous annuel incontournable**, entre les professionnels du tourisme et la population guyanaise toujours plus curieuse de découvrir les richesses touristiques de la Guyane.



Vitrine exhaustive de l'offre des prestataires locaux, c'est l'occasion de découvrir la Guyane et de continuer à consommer un tourisme local !

Vos prochaines vacances commencent ici !

SOMMAIRE

I. Présentation Générale	3/4
• Les dates et le lieu	
• Tarifs Public	
• Les intervenants	
• Les services	
• L'animation	
II. Présentation de l'espace d'exposition	5
• Le PROGT (Palais Régional Omnisports Georges Théolade)	
III. Les tarifs	5
• Les professionnels, les associations à caractère touristique, les institutions	
• La gastronomie	
• Les artisans	
• Les Ti-moun	
IV. Les prestations offertes	6
• Mise à disposition	
• Montage des stands	
• Permanence et assistance technique	
• Remise des badges	
• Sécurité et gardiennage	
V. Fiche technique des stands	7
VI. Procédures d'inscription	8
VII. La fiche animation	10

I - PRESENTATION GENERALE

LES DATES ET LE LIEU :

Au Palais Régional Omnisports Georges THÉOLADE (PROGT) à Matoury
Inauguration

- Vendredi 08 mars 2024 à 09h00

Ouverture au public

- Vendredi 08 mars 2024 .de 09h30 à 19h00
- Samedi 09 mars 2024 **.de 10h00 à 21h30**
- Dimanche 10 mars 2024 .de 10h00 à 19h00

Nous portons attention :

- à la **matinée du vendredi 08 mars organisée pour les visites scolaires**
- à la **soirée du samedi en nocturne.**

TARIFS PUBLIC :

L'entrée au STLG a été reconduite à deux euros (2.00 €).

Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Gratuite pour les personnes en situation d'handicap

Gratuite pour les scolaires le vendredi 08 mars 2024

LES INTERVENANTS :

Cet événement est l'occasion de rassembler sur un même site le plus grand nombre de professionnels du tourisme et des loisirs ainsi que le grand public.

Comme chaque année, des représentants de la gastronomie guyanaise y participeront également.

Ainsi, les prestataires de services touristiques guyanais (OT, agences réceptives, hôteliers, agences de voyages, professionnels des loisirs, ...) pourront dialoguer avec les nombreux visiteurs attendus.

LES SERVICES :

Durant ces 3 jours, des agents du *Comité du Tourisme de la Guyane*, présents sur le stand officiel, seront continuellement à votre disposition pour régler tout problème relatif à l'organisation logistique du Salon.

L'ANIMATION :

➤ **EXPOSANTS :**

Afin de rendre le **Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane** encore plus attractif, des animations, jeux-concours, dégustations, etc. pourront être initiés par les exposants. Cela sera l'occasion de mieux communiquer sur vos produits et services pendant les 3 jours.

Les animations doivent impérativement se dérouler sous la vigilance du service de sécurité :

Merci de renseigner les fiches « animation stand » (annexe 1) et de les retourner au **plus tard le dimanche 16 février 2024** aux adresses mails suivantes : anais.quartarollo@guyane-amazonie.fr et salondutourisme@guyane-amazonie.fr



Aucune animation non déclarée ne sera autorisée
La sonorisation des stands (animateurs, animations, micros, DJ, etc) ne doit pas nuire au bon déroulement du salon et des autres stands

Nous souhaitons mettre l'accent sur les longs week-ends :
Pâques, Fête du Travail, Victoire 1945, Ascension, Pentecôte, Fête Nationale, etc.

**Nous vous invitons à mettre en valeur des produits « spécial long week-end »
et des tarifs exclusifs Salon du tourisme et des loisirs de la Guyane.**

Ces produits seront mis en avant dans les outils de communications du salon

➤ **Les Conférences :**

Un programme de conférence sera proposé aux professionnels du tourisme et au grand public.

➤ **Jeu-Concours spécial « Exposants » :**

Parallèlement aux animations proposées par les exposants, le *Comité du Tourisme de la Guyane* organisera des concours à destination des exposants privés afin de mettre en valeur leur(s) stand(s) :

- Le plus beau Stand
- Le Stand le plus accueillant
- Le coup de Cœur



Ce jeu-concours se déroulera du vendredi 08 mars à partir de 09h00
jusqu'au dimanche 10 mars 2024, 12h00.

Le principe du jeu consiste à attribuer 3 prix selon les critères indiqués ci-après :

Les 1ers et 2èmes prix visent à récompenser la créativité et le dynamisme des exposants de l'espace « Tourisme et Loisirs ».

Le 3ème prix concerne tous les exposants et sera attribué par le jury sur des critères qui lui sont propres

➤ **Bons de réduction :**

Le Comité du Tourisme de la Guyane éditera les bons offrant une réduction de 30 euros **chez les prestataires tourisme et loisirs.**

Cela permettra d'encourager les visiteurs du salon à consommer durant les 3 jours de salon, en achetant des prestations. **Les bons sont valables que durant le salon.**

La prise en charge du Comité est de Trente Euros (30€) sur une prestation proposée par les **prestataires touristiques**, le client devant s'acquitter du solde.

Le **Comité** s'engage à rembourser l'exposant de la valeur des bons que ce dernier aura encaissé, sur présentation de facture impérativement accompagnée **des bons de réductions originaux comme justificatifs.**

Lors de la dernière édition, les bons ont été essentiellement utilisés sur
des produits « journées » et « week-ends ».

III - PRESENTATION DE L'ESPACE D'EXPOSITION

Le PROGT est le lieu d'exposition choisi pour l'implantation de ce 24^e Salon du Tourisme et des Loisirs de Guyane.

Ce complexe, se situe dans la commune de Matoury à quelques dizaines de kilomètres seulement du chef-lieu Cayenne et des proches communes de Rémire-Montjoly et de Macouria.

LE PLAN D'IMPLANTATION DES STANDS

Le salon est réparti sur les espaces suivants :

- **L'espace « Tourisme & Loisirs »** dans la salle principale :
Il accueillera les professionnels du tourisme et des loisirs ainsi que le stand institutionnel le Comité du Tourisme de la Guyane et ses partenaires.
- **L'espace « Gastronomie »** à l'arrière de la salle principale :
Il accueillera également le plateau artistique.
- **L'espace « Conférences »** dans la salle Polyvalente :
Un programme de conférence sera proposé aux professionnels du tourisme et au grand public.
- **L'espace « Artisans et Producteurs locaux »** (en cours)
- **L'espace « Ti-moun »**

IV - LES TARIFS

Les tarifs appliqués sont les suivants :

- **Pour les professionnels du tourisme et des loisirs :**

- 1 module standard avec angle 9m² (3m x 3m) => **364,00€** (trois cent soixante-quatre euros)
- 1 module standard 9m² (3m x 3m) => **340,00€** (trois cent quarante euros)
- 1 module coursive extérieur => **243,00€** (trois cent quarante-trois euros)

- **Pour les artisans et producteurs locaux :**

- 1 module standard 9m² (3m x 3m) => **340,00€** (trois cent quarante euros)
- 1 module standard avec angle 9m² (3m x 3m) => **364,00€** (trois cent soixante-quatre euros)
- 1 module coursive extérieur => **243,00€** (trois cent quarante-trois euros)

- **Pour la Gastronomie :**

- **750,00 €** (sept cent cinquante euros) par tente.

- **Pour l'espace ti-moun :**

- 1 module coursive extérieur => **243,00€** (trois cent quarante-trois euros)



V - LES PRESTATIONS OFFERTES

➤ **PERMANENCE TECHNIQUE**

La permanence technique est assurée par l'équipe technique du (des) prestataire(s) désigné(s) par l'organisateur, ainsi que par les techniciens du PROGT et ce, durant toute la durée du Salon.

➤ **ASSISTANCE EXPOSANTS**

Les agents du *Comité du Tourisme de la Guyane*, ceux du PROGT ainsi que les équipes techniques des prestataires désignés assisteront en permanence les exposants.

➤ **REMISE DES BADGES**

Des badges seront attribués à chaque exposant afin de leur permettre l'accès au PROGT en dehors des heures d'ouverture du Salon, **soit 1 heure avant l'ouverture au public et 1 heure maximum après la fermeture au public.**

➤ **MONTAGE DES STANDS**

L'équipe technique réalisera le montage des stands en tenant compte du schéma de modulation des cloisons et des renseignements techniques que l'exposant aura transmis à l'organisateur au moment de l'inscription.

Chaque stand sera muni d'une prise électrique (16A). **Les exposants désirant une puissance électrique supérieure sur leur stand sont priés de se faire connaître auprès du prestataire désigné par l'organisateur, afin que le nécessaire soit effectué à l'avance.**

Les installations électriques de base (soit une prise par stand) seront prises en charge par l'organisateur et feront l'objet d'une vérification par un bureau de contrôle agréé.

➤ **NETTOYAGE DES STANDS**

Chaque exposant est responsable de l'état de propreté de son stand.

Tous les sacs poubelles déposés chaque soir par les exposants devant leur(s) stand(s) seront récupérés par les agents du PROGT. Le nettoyage des allées sera effectué chaque soir dès la fermeture au public, par une équipe du PROGT.

L'organisation s'engage à mettre à disposition des exposants deux bennes à ordures à l'extérieur de l'enceinte du PROGT pour une gestion optimale des déchets.

Tous les déchets importants (dont le volume est supérieur à la capacité d'un sac poubelle) devront être acheminés par les exposants dans la benne à ordures, prévue à cet effet et située à l'extérieur (à l'arrière du PROGT).

➤ **SECURITE ET GARDIENNAGE**

La fermeture et le gardiennage de l'enceinte et de tous les accès seront assurés par un prestataire désigné par l'organisateur et qui mettra à disposition des vigiles : à compter du jeudi 07 mars 2024 à 20h00 jusqu'au lundi 11 mars 2024 à 8h00 (date de démontage des stands).

ATTENTION : Pendant les heures d'ouverture du Salon (montage et démontage compris) la surveillance du stand, reste exclusivement à la charge de l'exposant.

Dans le but de prévenir la gestion d'éventuels sinistres, **il est conseillé aux exposants de faire preuve de vigilance quant aux objets de valeur exceptionnelle** laissés sur le(s) stand(s).

En cas de sinistre quelconque, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée.

Il est rappelé aux exposants que l'accès à leur(s) stand(s) se fera uniquement sur présentation du badge d'accès.



VI – FICHE TECHNIQUE DES STANDS

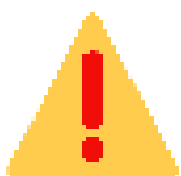
➤ Le montage des stands => le jeudi 07 mars 2024 entre 08h00 et 20h00

Chaque stand est délivré nu, muni de panneaux (hauteur 2,5m).

Chaque exposant s'engage à **utiliser les matériaux ignifugés répondant aux normes de classement au feu** (ex : moquette, PLV de type bâche événementielle, etc.). **Aucun objet ne doit dépasser les limites du stand.**

Chaque stand sera muni d'une prise électrique (16A). **Il est à noter que toute demande de prise électrique supplémentaire sera facturée au demandeur.**

ATTENTION : Vous êtes invités à préciser vos besoins spécifiques au Comité du Tourisme de la Guyane **au plus tard le dimanche 09 février 2024**



Chaque exposant doit disposer d'un extincteur à eau pulvérisée 6 litres

Attention : Toutes les dispositions logistiques et réglementaires des stands sont dans le cahier des charges exposants. **Pour toutes questions, nous vous conseillons de contacter le chargé de sécurité.**

La structure des stands ne pourra être modifiée sans l'accord du chargé de sécurité et de l'organisateur de la manifestation qui lui se réserve le droit de démonter toute installation susceptible de gêner les exposants voisins, le public ou l'évacuation du PROGT, ou encore d'entraver la sécurité générale de la manifestation.

AUCUNE MODIFICATION DU STAND NE SERONT AUTORISES.
AUCUNE DÉROGATION NE SERA ACCORDÉE.

👉 GASTRONOMIE :

Les produits destinés à la vente seront stockés et conservés dans des conditions qui préservent leur qualité et leur aspect extérieur.

PREVOIR DES SACS POUBELLES DE 100LITRES MINIMUM, POUR STOCKER TOUS LES DECHETS ALIMENTAIRES.

Les sacs devront être correctement attachés, puis posés dans les poubelles du PROGTY afin d'éviter la prolifération de nuisibles tels que le guêpes, cafards, souris, ... en attendant le ramassage des poubelles par l'autorité compétente.

➤ Le démontage des stands => Le lundi 11 mars 2024 de 08h00 à 10h00.

Le démontage des stands s'effectuera le lundi 11 mars 2024.

Néanmoins, il est recommandé aux exposants d'emporter leur matériel de valeur dès le dimanche 10 mars 2024, entre 19h00 et 20h00.

INTERDICTION DE DEMONTER AVANT LA FERMETURE DU SALON AU PUBLIC.

Aucun matériel (appartenant à l'exposant ou loué par ce dernier à un prestataire extérieur) ne devra être laissé sur le stand sans surveillance durant les horaires de démontage.

Par ailleurs, tout matériel non récupéré dans les délais impartis sera stocké dans les coursives et ce, aux risques et périls de l'exposant concerné.

VII – PROCEDURES D’INSCRIPTION

L’inscription au STLG 2024 se fera du **20 décembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus.**

UNIQUEMENT PAR MAIL : Aux adresses mails suivantes : anais.quartarollo@guyane-amazonie.fr et salondutourisme@guyane-amazonie.fr

1. **Nous renvoyer par mail dûment complétés et signés :**

- ✓ La fiche de pré-inscription
- ✓ Le cahier des charges signé
- ✓ L’avis de situation au répertoire sirene (identifiant les n°siret et code ape)
- ✓ L’attestation d’assurance responsabilité civile couvrant la période du salon (NB : il est recommandé de souscrire à une assurance pour le matériel exposé)

2. **Après validation de tous les documents cités ci-dessus :**

Un devis et un emplacement vous seront transmis en fonction de l’implantation du salon et du jour de la réception complète du dossier.

L’ADMINISTRATION SE RESERVE LE DROIT D’ACCEPTER OU DE REFUSER L’INSCRIPTION

3. **Règlement : uniquement par virement ou CB au 12 Rue Lallouette.**

Effectuer, **le paiement** de l’emplacement correspondant au devis par **virement ou par carte bancaire** sur RDV au Comité du Tourisme de la Guyane, au 12 rue Lallouette, à Cayenne.

4. **La remise des badges :**

Les badges sont remis aux exposants le jour de l’installation au PROGT, à Matoury soit le 07 mars 2024.

La remise des badges d’accès est subordonnée d’une part **au paiement des sommes dues** avant le début du salon et d’autre part, à la **signature du cahier des charges** par l’exposant, le jour de son inscription.

EN L’ABSENCE DE CETTE DOUBLE FORMALITE, L’EXPOSANT NE POURRA SE PREVALOIR D’AUCUN DROIT A OBTENIR UN STAND.

ATTENTION :

L’envoi de la fiche d’inscription vous engage envers le Comité du tourisme de la Guyane à :

- Transmettre les pièces du dossier
- Payer votre emplacement
- La sous-location ou la cession à titre gratuit à un tiers de la totalité ou d’une partie du stand est interdite.

CONDITIONS DE DÉSISTEMENT :

Le désistement doit être communiqué par lettre recommandée avec A/R.

En cas d’annulation **après le 09 février 2024**, la totalité du paiement du stand reste dû au C.T.G.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ.

FICHE ANIMATION STAND

THEME DE L'ANNEE : A PRECISER PAR LE CTG

Les exposants sont invités à laisser libre court à leur créativité pour illustrer ce thème sur leur stand.

EXPOSANT :

FORMAT DES ANIMATIONS

- Jeu concours/ Tirage au sort
- Musicale/ Danse
- Démonstration de confection d'objets
- Dégustation

PLANNING DES ANIMATIONS

Préciser le planning horaire avec la liste des intervenants :

VENDREDI 08/03 :

SAMEDI 09/03 :

DIMANCHE 10/03 :

DESCRIPTION ET NOMBRE DE LOTS A GAGNER :

Préciser si vous souhaitez les faire gagner sur le stand du Comité du tourisme

VENDREDI 08/03 :

SAMEDI 09/03 :

DIMANCHE 10/03 :

PROPOSITIONS DES PRODUITS « SPECIAL LONG WEEK-END » ET DES TARIFS EXCLUSIFS STLG 2024 :

Cette fiche devra être remise avant **le 16 février 2024**